



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 27 mars 2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de Metz

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

A.A.P.M.A « Pays de Hanau »
M. Bernard KIEFFER
23 rue des Remparts
57230 BITCHE

Objet : Dossier de déclaration concernant: Le projet de chantier participatif de restauration écologique du cours d'eau du Falkensteinbach sur la commune de PHILIPPSBOURG.

Réf : AS/SGMS

P.J : – 1 récépissé de déclaration
– 1 fiche descriptive des travaux

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de chantier participatif de restauration écologique du cours d'eau du Falkensteinbach sur la commune de PHILIPPSBOURG.**

➤

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau: **21 mars 2019**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57- 2019 - 00155**
- Dossier réalisé par : **Parc Régional des Vosges du Nord**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»** clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise pour information :
- AFB – Patrice MULLER
- Parc Régional des Vosges du Nord -
Alban Cairault

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE POTIER